

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2023

Séance plénière du 4 / 5 / 2023

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A
L'ACCORD SUR LES PRIVILEGES ET
IMMUNITES DU TRIBUNAL INTERNATIONAL
DU DROIT DE LA MER, ADOPTE LE 23 MAI 1997
A NEW YORK AUX USA**

Article premier : Est autorisée l'adhésion du Togo à l'Accord sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer, adopté le 23 mai 1997 à New York aux USA.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 4 mai 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN